



SMITRED OUEST d'ARMOR

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

SYNDICAT MIXTE POUR LE TRI, LE RECYCLAGE ET L'ELIMINATION DES DECHETS

- SMITRED OUEST D'ARMOR -

Les membres du **SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE TRI, LE RECYCLAGE ET L'ELIMINATION DES DECHETS DU SMITRED Ouest d'Armor**, légalement convoqués le 02 Décembre 2021 se sont réunis en Assemblée Générale, le Mercredi 08 Décembre 2021 à 17 heures, sur le site « VALORYS » au Quelven à PLUZUNET, sous la présidence de Monsieur Éric ROBERT, Président du SMITRED.

Nombre de membres titulaires en exercice : 74

Nombre de membres présents : 43

Procuration de M. Franc TANGUY, Délégué titulaire de Guingamp-Paimpol Agglomération à M. Éric ROBERT, Président du SMITRED Ouest d'Armor, Délégué titulaire de Lannion-Trégor Communauté.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. François PRIGENT.

ETAIENT PRESENTS : Les délégués des Collectivités.

DELEGUES DU SMITRED

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION : Mme Cécile BOETÉ, M. François LE MARREC, M. Pierre SALLIOU, M. Claude LOZAC'H, M. Sylvain GIRONDEAU, M. Jacki MONBEL, M. Michel LE CALVEZ, M. Yvon LE BIANIC, Mme Marie-Thérèse SCOLAN, M. Yannick CARMIGNAC, Mme Inès GONSE, M. Patrick MORCET, M. Pascal MONCOUQUT, M. Yannick DUBOURG, M. Claude LÉ GUYADER, M. Gildas CONNAN, M. Yves LE MEUR, M. Jean-Yves PÉRU, M. Alain LACHIVER, M. Serge RICHARD, M. Gaëtan KERVEN, M. Alain BOUGET.

LANNION-TREGOR COMMUNAUTE : M. Éric ROBERT, M. Joël LE JEUNE, M. Gervais EGAULT, M. François PRIGENT, Mme Rosine DANGUY-DES-DESERTS, M. Paul LE BIHAN, M. Pierre HUONNIC, M. Serge HENRY, M. Gildas NICOLAS, M. Romuald COCADIN, M. Yvon LE SEGUILLON, M. Michel EVEN, M. Hervé DELISLE, M. Jacques MAINAGE, M. Pierre TERRIEN, M. Yannick TERRIEN, Mme Emmanuelle TRANCHANT, M. Jacques ROBIN, M. Christian LE ROI, M. Philippe FRAVAL, M. Gildas MORVAN.

ASSISTAIENT :

M. Mickaël THOMAS, *LANNION TREGOR Communauté* - M. Jérôme MASSÉ, *GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - Mme Julie LE BIZEC, *GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* -

Dominique BARDINI, *SMITRED Ouest d'Armor* – Mme Morgane DEBLANGY, *SMITRED Ouest d'Armor* – M. Yann LACHIVER, *SMITRED Ouest d'Armor* – M. Rémi HENRIONNET, *SMITRED Ouest d'Armor* – Mme Valérie TROADEC, *SMITRED Ouest d'Armor* – M. Franck LE NORMAND, *SMITRED Ouest d'Armor* – Mme Magalie QUELENN, *SMITRED Ouest d'Armor*.

ABSENTS EXCUSES :

Mme GUEHENNEUC, Trésorier Principale de Lannion.

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION : M. Franc TANGUY, M. Jean-Paul LE CALVEZ, M. Daniel LE MEUR, M. Yannick ECHEVEST, Vincent LE MEAUX, M. Vincent CLECH, Mme Jeannick CALVEZ, M. Patrick LE GUILLOU, M. Jean-Jacques LE BLOAS, Mme Peggy CORBEL, Mme Claudine GUILLOU, M. Christian PRIGENT, M. Hervé LE BRIS, Mme Marie-Christine MARCUS, M. François LE QUEFFRINEC, Mme Frédérique HAVET, Mme Virginie DOYEN, M. Jérôme MILONET, M. Guillaume LOUIS, M. Anthony SIMON, Mme Nathalie LE MAIRE, M. Hervé LARMET, Mme Catherine MORIN, M. Alfred CONNAN, M. Émile MONFORT, Mme Aurélie LE SAOUT, M. Joseph BERNARD, M. Cédric RANNOU, M. Michel LE CALVEZ, M. François LE MAREC, M. Pascal THORAVALE, M. Jean-Yves LE GAC, M. Yves PRIGENT, Mme Véronique LE CHEVERT, M. Jean-Pierre BOURGEAIS, M. Gérard KERLEAU, Mme Marie-Françoise LE FOLL, M. Philippe JEANNIN, Mme Dominique LE GOUX, M. Guy BOUVEAU.

LANNION-TREGOR COMMUNAUTE : M. André COENT, M. Yann KERGOAT, Mme Anne-Françoise PIEDALLU, M. François BOURIOT, M. Henri BODIOU, M. Sylvain CAMUS, M. Xavier MERCIER, M. Laurent RANNOU, M. Jean-Yves LE CORRE, M. Xavier MARTIN, M. Jean-Yves CAVAN, M. Benjamin ARNAUD, M. Gérard QUILLIN, M. Maurice OFFRET, M. Rémi LE GOFF, M. Yannick QUEGUINER, M. Bertrand HUONNIC, M. Yves LE BIVIC, M. Christian HUON, M. Renaud MERLE, Mme Cécile AURIAC, Mme Patricia LE GUEZIEC, M. Jacques LE GLAS, M. Maurice PENNEC, M. Yvon BRIAND, M. Yves LE JEUNE, Mme Michelle LE CUN, M. Alain LE HOUEROU, M. Patrice KERVAON, M. Patrick TOULARASTEL, M. Yves NEDELLEC, M. Alain STEPHAN, Mme Fernanda ANDRADE, M. Pierre CONNAN, M. Jean-François LE GUEVEL, M. Joël PHILIPPE, M. Pierre MACE, M. Christian MEHEUST, Mme Stéphanie JEGADEN, M. Cédric SEUREAU, Mme Nathalie LE DILAVREC, Mme Isabelle TANGUY, M. Christophe THEBAULT, Mme Jeannine CORSON, M. Jean BODSON, M. Gildas MORVAN, M. Sylvain RANNOU, M. Yves MALLO, M. Patrick JORAND, Mme Claudie LALEUF, M. Guy MARECHAL, Mme Sylvie VIENNET, M. Pierre SIMON, Mme Françoise KERVILLEC, M. Jean-Max MARTIN, Mme Sonya NICOLAS, M. Benoît LE ROUZES, M. Grégoire SENE, M. Hervé LE BONNIEC, Mme Michelle LE HENAFF, M. Sébastien LE GRAVET, M. David BELLEC, M. Paul KERRIEN, M. Pierre RAOUL.

ILE DE BREHAT : M. Olivier CARRE, Mme Marion REGLER.

En ouverture de séance, le Président remercie les membres présents. Il remercie également Monsieur Joël LE JEUNE, Président de Lannion-Trégor Communauté pour sa présence. Il demande aux élus de l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage à M. Yann LE BONNIEC, agent contractuel du SMITRED Ouest d'Armor, décédé subitement.

I - INSTALLATION D'UN DELEGUE TITULAIRE DE LANNION TREGOR COMMUNAUTE AU COMITE SYNDICAL DU SMITRED OUEST D'ARMOR

Le Président expose que par délibération en date du 18 Mai 2021, le Conseil Communautaire de LANNION TREGOR COMMUNAUTE a désigné Mme Patricia LE GUEZIEC, déléguée titulaire au Comité Syndical du SMITRED Ouest d'Armor.

En effet, le Président propose de désigner Mme Patricia LE GUEZIEC, déléguée titulaire au Comité Syndical du SMITRED Ouest d'Armor.

Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'INSTALLER** Madame Patricia LE GUEZIEC, déléguée titulaire du Comité Syndical.

II - DECISIONS DU BUREAU PERMANENT ET DES DELEGATIONS AU PRESIDENT

Le Président rappelle les différentes décisions prises lors des Bureaux Permanents des 19 Mai 2021, 02 Juin 2021, 30 Juin 2021, 07 Juillet 2021, 29 Septembre 2021, 10 Novembre 2021 et 24 Novembre 2021 ainsi que les délégations au Président.

III - FAITS MAJEURS

Le Président demande à M. BARDINI, Directeur du SMITRED Ouest d'Armor de présenter les principaux faits majeurs de l'année 2021.

M. Dominique BARDINI expose les principaux faits majeurs, à savoir :

Assurances

- Renouvellement contrats assurances activités exploitées par le SMITRED
- Dommages aux biens et continuité service public : Plafond 30 M€, Continuité de service public pour 2 ans avec franchises de faible montant.

Réglementaire

- Dossier pour autorisation remise en service en décembre du turbo-alternateur
- Projet AP interdisant écoulements mâchefers V1 (application circulaire DGPR)
- Dossier dérogatoire sur rejet lagunage pour traitement algues vertes

Evolution des gisements

- Ensemble des gisements globalement en hausse en 2021
- Déploiement bennes meubles Eco-Mobilier en déchèterie
- Malgré ce déploiement, poursuite augmentation gisement encombrants
- Conventions multiples rechargement UVE avec OMR externes (Rennes Métropole, Vannes, Saint-Brieuc)

Point Plan Pluriannuel d'investissements

- Retards sur investissements programmés en 2021
- Report important sur PPI 2022
- Tenue en 2021 du PPI établi dans l'étude RCF

Point énergies

- Doublement du prix du gaz (réglé principalement par les serristes)
- Très faible impact de l'augmentation du prix de l'électricité (uniquement UCOM)
- Location GE 1250 KVA suite absence réseau public 1 semaine pendant l'arrêt UVE

Evolution des prix

- Report taxation GNR initialement prévue en juillet 2021
- Reconduction marché valorisation matière du bois pour 4 ans à des conditions économiques acceptables
- Nette amélioration des prix de reprise des matériaux

Unité de valorisation énergétique suite sinistre

- Remplacement 4 échangeurs fumées et vapeur unité catalytique
- Réfection turbine avec rotor machine secours
- Mise en conformité machine du GTA
- Prolongation arrêt technique d'une semaine
- Réclamation SMITRED perte exploitation > 1000 k€

Arrêt technique UVE Novembre

- Remplacement brûleur four avec conversion gaz
- Réfection majeure réfractaires (non programmée)
- Rénovations importantes traitement des fumées
- Remise en service en décembre y compris GTA

Réseau chaleur

- Raccordement serre 1 et extension serre 2
- Raccordement serres 1&2 à la chaufferie secours
- 2 contrats fourniture supplémentaire chaleur

Transfert contrat d'exploitation

- Cession effective CNIM à PAPREC le 30 juillet 2021
- Renégociation nécessaire des couvertures assurances

Centre de tri

- Déstockage Collecte Sélective (stocks COVID) : heures supplémentaires de mars à mai et fonctionnement en 2/8 aux mois de juin et octobre.
- Conventonnement Kerval pour traiter le flux plastique refus tri Collecte Sélective (objectif : abaissement PCI gisement à incinérer)
- Nouvelle table de caractérisation matériaux

Unité broyage encombrants

- Multiples départs de feux au cours de l'été tous maîtrisés (fusées de détresses)
- Un feu de câblage en août avec remise en activité au mois d'octobre
- Broyage encombrant en extérieur faute d'espace (en septembre et novembre) : centre de transit occupé par les stocks de collecte sélective et la nouvelle filière plastiques durs et le hall mâchefer arrivant à saturation en mâchefers non valorisables

Nouvelle plateforme bois

- Réalisation pont bascule et bassin de roseaux pour traitement eaux pluviales
- Mise en service broyeur électrique en poste fixe au mois de juin

UCOM et activité réception cartons

- Mise en conformité à l'IED (réglementation européenne)
- Abandon extension bâtiment carton et mise en balles (hors épure budgétaire)
- Abandon traitement biodéchets envoyés en méthanisation

Plateforme végétaux

- Dispositif arrosage pour zéro rejet liquide réglementaire en août et septembre
- Renouvellement broyeur végétaux

Casiers

- Maintien pour le traitement des algues vertes avec budget séparé SPGD
- Marché secours transport + traitement boues de STEP suite arrêt activité en casiers

Site de PLOURIVO

- Etude de sécurisation en concertation avec GPA
- Admission de tonnages de végétaux de plus en plus importants issus de Morlaix
- Report extension plateforme (PPI)
- Acquisition d'un aspirateur plastique pour équiper le crible étoiles PLOURIVO

Centres de transfert

- Réfection éclairage Plestin-Les-Grèves, Plourivo et Plouisy
- Etude de réhabilitation du site de Plestin-les-Grèves

Renouvellements matériels

- Renouvellements programmés en 2021 conformes, sauf caissons déchèteries
- Report renouvellement caissons en 2022 (important surcoût constaté en 2021)

IV - ÉVOLUTION DES TONNAGES

Le Président demande à M. Franck LE NORMAND, Commercial du SMITRED Ouest d'Armor de présenter l'évolution des tonnages pour l'année 2021.

F. Le Normand précise qu'il s'agit de prévision à date des tonnages 2021 basé sur les chiffres relevés de janvier à novembre. Ceux-ci sont marqués par une augmentation pour tous les flux principaux traités par le SMITRED.

Les Ordures Ménagères Résiduels (OMR) augmentent de plus de 3% alors que jusqu'à ces dernières années la tendance était à la baisse constante. Les encombrants et le bois augmentent fortement (+5 et +8%) malgré la mise en place sur quasiment l'ensemble des déchèteries de bennes Eco-Mobilier, censées capter une partie significative des encombrants et du bois et donc faire baisser ces tonnages. Le placo valorisable et encore plus le plastique dur suivent une tendance identique, à + 15 et +25% de plus qu'en 2020. Il s'agit de filières émergentes qui sont en train de trouver leur rythme de croisière, les usagers prenant de plus en plus l'habitude de trier ces flux. En ce qui concerne les végétaux, là encore la hausse est très importante, à +15%. Enfin la collecte sélective enregistre +5% ce qui en soit est une bonne nouvelle puisque cela prouve que le geste de tri continue d'être très important sur le territoire.

L'analyse de ces tonnages 2021 laisse à penser qu'il y a eu en même temps une forte reprise économique cette année et un afflux important de touristes lors de la période estivale.

Tous les tonnages étudiés sont également en hausse par rapport à 2016.

F. Le Normand indique ensuite que les prévisions de tonnages 2022 ont été établies en concertation avec les collectivités locales. Ces prévisions tablent sur une stabilité des tonnages 2022 par rapport à 2021, avec une légère baisse prévue sur les flux OMR, végétaux, encombrants et bois.

V - ÉVOLUTION DES TAUX DE REPRISE DES MATERIAUX

Le Président demande à M. Franck LE NORMAND, de commenter l'évolution des prix de reprise l'évolution des prix de reprise des matériaux pour l'année 2021.

Celui-ci explique que tous les prix de reprise sont en augmentation par rapport à 2020 et 2019. Ces dernières années avaient surtout des années de baisse continue des prix de reprise mais la tendance s'est totalement inversée en 2021. En ce qui concerne les fibreux, les prix sont au plus haut depuis au moins 2016 pour les cartons et le gros de magasin. Pour les plastiques, il s'agit des prix les plus élevés depuis des années. Les métaux se relèvent mais dans une moindre mesure.

Franck Le Normand explique que ces hausses sont principalement dues à la forte reprise économique en 2021 qui a engendrée une pénurie de matériaux rendant les matières premières issues du recyclage plus attractives, ainsi qu'aux différentes

réglementations Européennes et Françaises incitant à plus d'incorporation de matières recyclées dans les productions de biens neufs.

VI - ÉVOLUTION DE LA TGAP

Le Président rappelle que la TGAP est en augmentation depuis quelques années sur l'unité de valorisation énergétique de Pluzunet et qu'elle sera en 2022 de +c 3 € par tonne par rapport à 2021. Le président indique également qu'il est essentiel de maintenir la performance énergétique de Pluzunet à un niveau important car cela permet de limiter l'augmentation du montant de la TGAP.

VII - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Le Président précise que la présente délibération est le vote du Débat d'Orientation Budgétaire 2022 et commente le rapport relatif au Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2022 remis à l'ensemble des délégués, à savoir les évolutions principales suivantes

La facturation prévisionnelle 2022, relative au traitement par le SMITRED des déchets ménagers et assimilés aux collectivités adhérentes, sera de l'ordre de 10 047 000 € HT.

Concernant la TGAP 2022, elle augmentera de 3 €/tonne pour l'unité de valorisation énergétique, à condition que le SMITRED Ouest d'Armor conserve les dégrèvements liés, notamment, aux performances de valorisation énergétique. La loi de finance 2019 prévoit en effet une augmentation conséquente de la TGAP à compter de 2021 sur l'incinération et l'enfouissement dont les conséquences financières seront importantes.

Le coût supplémentaire lié à l'augmentation de la TGAP, sur une base de 55 000 tonnes traitées est de 165 000 €.

La taxation complémentaire sur le GNR (Gazole Non Routier) ayant pour objectif l'alignement de son prix sur le gazole a été reportée au 1^{er} janvier 2023 et n'aura donc pas d'incidence budgétaire pour l'exercice 2022.

La masse salariale prévisionnelle pour 2022 devrait être en stabilité par rapport en 2021.

Les charges d'amortissements augmenteront d'environ 105 000 € en 2022 liées aux investissements de l'exercice 2021.

Sur la base des emprunts contractualisés jusqu'en décembre 2021, les charges financières (intérêts des emprunts) se stabilisent.

Les prix de reprise des matériaux sont en augmentation importante depuis courant 2021. Ce contexte favorable permet d'envisager pour l'année 2022, par rapport au prévisionnel 2021 établi en décembre 2020, une augmentation des recettes sur la reprise des matériaux.

En ce qui concerne les soutiens CITEO, ils seront maintenus pour l'année 2022 sur les mêmes bases que le liquidatif 2016 (3 378 000 € environ) et ceci à la condition expresse que le SMITRED Ouest d'Armor remplisse les conditions définies par CITEO, à savoir : la

généralisation des extensions de consignes de tri, ce qui a été fait début 2020 avec sa mise en œuvre dans le secteur de l'ex CdC de Callac, le maintien du taux de performances et la mise en place d'un plan d'action pluriannuel avec pour ambition de capter encore plus de la matière valorisable selon CITEO.

En cas de non-respect, la perte cumulée de soutien financier de CITEO serait de l'ordre de 620 000 € en 2022. Ce montant fluctue, chaque année, en fonction des soutiens liés aux performances des tonnages.

Le Prix de l'énergie augmentant actuellement, La vente d'électricité pour l'année 2022 prévisionnelle est estimée à environ 550 000 € (base 55 €/Mwh). Suite à l'accident survenu le 26 août 2020 la production d'électricité sur l'unité de Valorisation Energétique a été interrompue et celle-ci devrait reprendre courant décembre 2021.

Concernant la vente de chaleur, les recettes prévisionnelles 2022 devraient être en augmentation d'environ 30 000 € en raison de la contractualisation d'un nouveau contrat courant 2021.

Concernant la facturation prévisionnelle des adhérents l'augmentation des prix de reprise des matériaux permet donc, comparativement au prévisionnel budgétaire présenté à l'Assemblée Générale du 20 janvier 2021, de compenser :

- L'augmentation du gisement à traiter attendu,
- L'augmentation de la TGAP pour 2022,
- L'augmentation du traitement externe de certaines filières (augmentation de 50 % de la valorisation du bois...).

Les tarifs de traitement externe (hors collectivités adhérentes) sont en augmentation pour 2022.

En investissement

Les principaux investissements prévisionnels pour 2022 concernent :

INVESTISSEMENTS	
Divers	151 000
Travaux chaudronnerie Industrielle	
Surveillance incendie	
Etude nouvelle filière traitement biodéchets	
Report 2021	289 000
Reconversion hall mâchefer	470 000
Réaménagement hall	
Couverture box	
UVE	1 050 000
Rénovation toitures	
Mise en conformité désenfumage	
Mise en conformité UVE AP 03/12/20	
Mise en conformité mâchefers	295 000
Extension IME	
Report 2021	200 000
Site Pleumeur-Bodou	125 000
Travaux pont bascule	
Sécurisation incendie	
Réaménagement casiers	
Station service	
Report 2021	190 000
Centre de tri et unité broyage encombrants	75 000
Sécurisation presse à paquet	
Travaux électriques unité broyage	
Etude diagnostic	
Report 2021	10 000
Matériel roulant	1 175 000
1 FMA routier	
Renouvellement caissons	
Renouvellement télescopique centre de tri	
Renouvellement pelle de tri	
Renouvellement chargeur	
Renouvellement tracteur agricole	
Renouvellement BOM occasion	
Centres de transfert	184 000
Sécurisation site PLOURIVO	
Arrosage plateforme PLOURIVO	
Réhabilitation Plestin les grèves	
Réseau chaleur	460 000
Nouveau projet à raccorder, nouvelle antenne	
Report 2021	80 000
DOB 2022	4 754 000
REPORT 2021	769 000

Structure et gestion de la dette

Le montant de la dette en capital à fin 2021 est d'environ 14.9 millions d'euros en prenant en compte la contractualisation d'un emprunt de 600 000 € en 2021.

La dette est composée de 19 emprunts : 17 en taux fixe, 1 en taux variable et un en taux structuré (pas d'emprunts toxiques).

Le montant de la charge annuelle d'emprunt de la dette actuelle (intérêts et capital) pour 2022 sera en augmentation par rapport à 2021 d'environ 48 000 €.

Cet exposé entendu,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **DE PRENDRE ACTE** du Débat d'Orientation Budgétaire 2022.

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport sur lequel s'est tenu le Débat d'Orientation Budgétaire 2022.

VIII - TARIFS 2022

Le Président rappelle que depuis 2014 une tarification a été mise en place auprès des adhérents. Son recouvrement se décline en 2 parties : une part fixe et une part variable en fonction des tonnages. L'objectif principal est de sécuriser les budgets tant pour le SMITRED que pour les adhérents afin de ne pas subir en cours d'année budgétaire des fluctuations financières trop excessives liées à des variations brutales de tonnage sur des gisements « clés ».

Le montant de la part fixe est délibéré chaque année. Le Président propose que la clé de répartition de la part fixe soit définie pour 2021 par rapport à l'évolution des indicateurs de références entre n et n-1 (un indicateur sur la population productrice de déchets et un indicateur sur le potentiel financier agrégé/population DGF). La part variable demeure liée au tonnage de chaque filière.

Le Président précise également que les tarifs du SMITRED sont assujettis à la TGAP et à la Taxe Locale (TL). Les montants indiqués ci-après sont basés sur le montant de la TGAP et la taxe locale applicables en 2022. La TGAP sera facturée en fonction du taux applicable au SMITRED.

Le Président précise qu'en ce qui concerne l'année 2021 la TGAP facturée a été basée sur la TGAP minimale, y compris dégrèvement liée à la performance énergétique. En effet l'absence de dégrèvement liée à la performance énergétique de l'Uve pour 2021 est liée au sinistre survenu le 26 août 2020 et fait l'objet d'une demande d'indemnisation en cours auprès des assurances.

Le Président rappelle la convention SMITRED-SIRCOB, concernant la perte des communes de l'ex-Communauté de Communes CALLAC-ARGOAT pour le SIRCOB et l'engagement pris par le SMITRED de poursuivre la coopération pour maintenir l'activité du SIRCOB et de reconduire pour l'année 2022 les mêmes modalités de facturation pour le traitement des Ordures ménagères résiduelles du secteur de l'Ex Communauté de Communes CALLAC-ARGOAT au SIRCOB de CARHAIX, à savoir :

- Facture émise par le SIRCOB au SMITRED
- Refacturation à l'identique par le SMITRED à GPA

Cet exposé entendu,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** les propositions qui lui sont faites.
- **DE FIXER** le montant de la part fixe à 6 020 000 € H.T. pour l'année 2022.

- **D'APPROUVER** les clés de répartition de la part fixe telles que précisées ci-après.
- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour facturer selon ces tarifs pour l'année 2022 et selon les modalités définies ci-dessus.
- **DE REFACTURER** à l'identique par le SMITRED à GPA des tonnages d'Omr incinérables du territoire de l'ex-communauté de communes CALLAC-ARGOAT traités et facturés par le SIRCOB au SMITRED, tel que définis ci-dessus.

COLLECTIVITES ADHERENTES

PART FIXE (déchets ménagers et assimilés, déchets assimilés aux ordures ménagères...)

	REPARTITION	PART FIXE 2022 montant annuel en € HT
GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION	36.17 %	2 177 434.00
LANNION TREGOR COMMUNAUTE	63.44 %	3 819 088.00
ILE DE BREHAT	0.39 %	23 478.00
TOTAUX	100 %	6 020 000.00

La part fixe sera prélevée par débit d'office en 12 mensualités.

La part fixe par filière est répartie comme suit :

<i>Répartition de la part fixe par filière</i>	<i>Montant 2022 € HT</i>
<i>Omr</i>	2 485 000
<i>Encombrants</i>	1 312 000
<i>Collecte sélective</i>	229 000
<i>Traitement des refus de tri</i>	284 000
<i>Végétaux</i>	999 000
<i>Bois</i>	559 000
<i>Plâtre valorisable</i>	5 000
<i>Plastiques durs</i>	147 000
Montant total	6 020 000

COLLECTIVITES ADHERENTES

PART VARIABLE (déchets ménagers et assimilés, déchets assimilés aux ordures ménagères...)

CATEGORIES	TARIFS	TAXES (TGAP+TL)	TARIFS 2022
ORDURES MENAGERES RESIDUELLES ET ASSIMILEES			
* En 2022, la TGAP sera facturée en fonction du taux de TGAP applicable au SMITRED - formule de calcul (TGAP + TL en vigueur) X 81.98 %			
Transport et traitement	38.75 € HT/t	10.25 €/t*	49 € HT/t

BIODECHETS ISSUS DE LA COLLECTE SEPARATIVE A PLEUMEUR-BODOU			
Transport et traitement (non conditionnés ou assimilés 120 litres)	6.10 € HT par levée		
Conditionnés (inférieurs à 5 % de refus)	30.60 € HT/t		
Non conditionnés (sans refus)	18.90 € HT/t		
ENCOMBRANTS - ASSIMILES			
* En 2022, la TGAP sera facturée en fonction du taux de TGAP+TL applicable au SMITRED			
Apport déchèterie - traitement (broyage, incinération)	13.40 € HT/t	12.50 €/t*	25.90 € HT/t
Apport déchèterie - transport	24.60 € HT/t		24.60 € HT/t
Traitement des apports hors déchèteries (broyage, incinération)	13.40 € HT/t	12.50 €/t*	25.90 € HT/t
CATEGORIES	TARIFS 2022		
PLACOPLATRES VALORISABLES PROVENANT DES DECHETERIES			
Placoplatre valorisable Transport et traitement	77.50 € HT/t		
BOIS MATIERE			
Transport et traitement	36.00 € HT/t		
Traitement des apports hors déchèteries	26.50 € HT/t		
COLLECTIVITES ADHERENTES ET STRUCTURES PUBLIQUES DU SMITRED TRI SELECTIF - MONOFLUX APPORT VOLONTAIRE ET PORTE A PORTE (Corps plats et corps creux et nouvelles résines en mélange)			
MONOFLUX APPORT VOLONTAIRE PORTE A PORTE	TARIFS 2022		
Transport et traitement	13.30 € HT/t		
VERRE			
Transport des déchèteries	4.30 € HT/t		
Chargement	6.10 € HT/t		
CARTONS DECHETERIES (PCNC)			
Transport carton non compacté	25.00 € HT/t		
Transport carton compacté	12.40 € HT/t		
Mise en balles	12.20 € HT/t		
GRANDS FILMS PLASTIQUES ET PSE			
Traitement	Gratuit		

PLASTIQUES DURS	
Traitement	28.40 € HT/t
Transport (déchèteries vers Pluzunet)	24.60 € HT/t

AUTRES PRESTATIONS

VEGETAUX et assimilés	TARIFS 2022
Traitement	11.00 € HT/t
Forfait d'installation (1 forfait installation gratuit par mois ou pas de facturation si prestation d'une journée sur un même site)	204 € HT/par intervention
Végétaux souillés	51 € HT/t

Déchèterie de Pleumeur-Bodou	TARIF 2022
Intervention chargeur	55 € HT/intervention

VENTE DE PRODUITS

CATEGORIES	TARIFS 2022
Compost	Gratuit
Mâchefers	Gratuit départ UVE
PRODUIT DE PAILLAGE ISSU DU BOIS MATIERE (minimum 20 m³)	12 € HT/m³

VENTE DE COMPOST

Concernant la vente de compost dans les déchèteries, le Président rappelle que le broyat et le compost des végétaux sont de la compétence du SMITRED Ouest d'Armor. Ce compost est mis à la disposition des collectivités adhérentes. C'est pourquoi, il est demandé aux collectivités, afin d'homogénéiser la tarification sur le territoire du SMITRED, de fixer le tarif à 10 € le m³ sachant que cette recette est encaissée et conservée par les collectivités adhérentes.

TRANSPORT COMPOST

PRESTATIONS DE TRANSPORT DE COMPOST PRESTATIONS REALISEES EN REGIE PAR LES SERVICES DU SMITRED	
Si rotation spécifique pour la livraison de compost dans les déchèteries provenant du traitement des végétaux	86.70 € HT/rotation

AUTRES PRESTATIONS DE TRAITEMENT

CATEGORIES	TARIFS 2022
BOUES DE STEP	
Traitement boues	42 € HT/t
Transport de boues	10.50 € HT/t
CATEGORIES	TARIF 2022
ALGUES VERTES	
Traitement en casiers en aération pilotée à Pleumeur-Bodou	47 € HT/t

HORS COLLECTIVITES ADHERENTES

CATEGORIES	TARIFS	TAXES (TGAP+TL)	TARIFS 2022
ORDURES MENAGERES RESIDUELLES ET ASSIMILEES (INCINERATION)			
* La TGAP et la TL 2022 seront facturées en fonction du taux applicable au SMITRED			
Apports extérieurs	105.50 € HT/t	12,50 €/t *	118.00 € HT/t
DASRI**			
Traitement des DASRI (prestation complète : formation dans les établissements, suivi administratif avec les hôpitaux)	392.50 € HT/t		
Traitement des DASRI (Dépôt sur le site de Pluzunet)	342.50 € HT/t		
Collecte des DASRI	330 € HT/t		
Collecte et traitement des DASRI des EHPAD (sous convention)	22 € HT/enlèvement		
Transfert et traitement des DASRI non banalisables	1 270 € HT/t		
Apports ponctuels DASRI EN DIFFUS (hors échange de fûts)	3.60 € HT/kg		
DASRI en diffus Fourniture et traitement	Fût de 60 l : 20.80 € HT/l'unité Carton de 50 l : 14.20 € HT/l'unité		
Fournitures de contenants (boîtes à aiguilles, fûts...)	Prix d'achat en € HT + 10 %		
Location local de stockage (sous convention)	1 200 € HT/an		
Déchargement contenants	50 € HT/déchargement		

** Concernant les marchés dont le SMITRED est et pourra être attributaire (hôpitaux), le prix facturé sera celui indiqué au marché dès son entrée en vigueur et évoluera en fonction des clauses de révision de prix de celui-ci.

CATEGORIES	TARIFS 2022
BIODECHETS TRAITEMENT A L'UCOM DE PLEUMEUR BODOU	
Conditionnés inférieurs à 5 % de refus	70 € HT/t
Conditionnés de 5 % à 30 % de refus	92 € HT/t
Non conditionnés plus de 30 % de refus	TARIF DIB APPLIQUE
TRAITEMENT DES BOUES	
Traitement boues	85 € HT/t
BIODECHETS ISSUS DE LA COLLECTE SEPARATIVE TRAITEMENT EN AERATION PILOTEE A PLEUMEUR BODOU	
Conteneur de 120 litres	8 € HT la levée

Traitement des Déchets Industriels Banals (D.I.B. et assimilés) – Traitement sur le site de Pluzunet			
* En 2022, la TGAP sera facturée en fonction du taux de TGAP applicable au SMITRED - (facturation de la TGAP + TL en vigueur)			
	TARIFS SMITRED	TAXES (TGAP+TL)	TOTAL
Incineration – PCI assimilable Omr	115.50 € HT/t	12.50 €/t*	128.00 € HT/t
Incineration – PCI non assimilable Omr	132.50 € HT/t	12.50 €/t*	145.00 € HT/t
Broyage et incinération	172.50 € HT/t	12.50 €/t*	185.00 € HT/t
Effluents liquides	87 € HT/t	12.50 €/t*	99.50 € HT/t
Polystyrène		Gratuit	
Grands films plastiques		Gratuit	
Bois Matière mélange		95 € HT/t	
Bois palettes industriels dépôt en plateforme		Gratuit	
végétaux souillés		80 € HT/t	

COMPACTEUR MONOBLOC AVEC BASCULEUR DE BACS	
Location	265 € HT/mois
ROTATION BENNE, COMPACTEUR, VEHICULE HAYON (voir par type de camion VL, PL, SPL)	
Zone A – (- 15 kms de Pluzunet ou de Pleumeur-Bodou)	55.00 € HT/rotation
Zone B – (15 à 25 kms de Pluzunet ou de Pleumeur-Bodou)	87.50 € HT/rotation
Zone C – (+ 25 kms de Pluzunet ou de Pleumeur-Bodou)	101.00 € HT/rotation
Zone D au-delà de 40 kms de Pluzunet ou de Pleumeur-Bodou	101.00 € HT + 2.23 € HT/le km supplémentaire /rotation

PLACOPLATRE VALORISABLE	
Traitement (sans transport)	96 € HT/t

PRESTATIONS

PRESTATIONS DE TRANSPORT REALISEES EN REGIE PAR LE SMITRED (FMA)		
DISTANCES Le nombre de Kms pris en compte est le kilométrage total pour la ou les livraison(s) (kilométrage aller/retour x nombre de tours)	< 25 Kms	3.45 € HT/km
	< 50 Kms	3.10 € HT/km
	< 100 Kms	2.50 € HT/km
	> 100 Kms	2.00 € HT/km
VEGETAUX/BOIS (déplacement minimum pour une journée de travail)		
Broyage		320 € HT/h.
Criblage		320 € HT/h.
VEGETAUX (apport en plateforme)		
Compostage de broyats		2.70 € HT/m³ ou 7.70 € HT/t
Broyage et compostage		33 € HT/t
PAPIERS / JOURNAUX		
Transport de bennes recyclables secs		83 € HT/t
COLLECTE SELECTIVE		
Tri		157 € HT/t
Sur tri		140 € HT/t
Tri (avec personnel extérieur)		100 € HT/t
Traitement des refus		128 € HT/t (TGAP+TL incluse)
MISE A DISPOSITION DE LA PRESSE OMR (Sous convention)		
Location mensuelle (y/c approche, installation et repli)		6 000 € HT/mois
Fourniture des consommables		12 € HT/t

VENTE DE PRODUITS

PRODUITS ISSUS DES VEGETAUX (hors collectivités, hors particuliers dans les déchèteries)	
	TARIFS 2022 Départ plateformes
Broyat frais	GRATUIT
Compost Valor'sol green (végétaux)	2.55 € HT/m³
Compost Valor'sol 50 (végétaux)	3.60 € HT/m³
Compost Valor'sol 25 (végétaux)	4.10 € HT/m³
Compost Valor'sol 10 (végétaux)	16.60 € HT/m³ départ plateformes
Compost Valor'sol brun (Urbain)	2.55 € HT/m³ ou 2.04 € HT/t
LIVRAISON DE PRODUITS (composts, supports de culture) - tarifs applicables sur le territoire du SMITRED	
	TARIFS 2022

Livraison	3.40 € HT/ m ³
PAILLAGE ISSU DU BOIS MATIERE (minimum 20 m³)	
Paillage	20 € HT/m ³
VENTE DE PRODUITS ISSUS DU BOIS ENERGIE (minimum 20 m³) par convention	

DIVERS

Actions de communication (fournitures diverses évènementiels, associations)	Prix d'achat en € HT + 10 % en cas de non restitution
--	--

IX - APUREMENT DU COMPTE 1069

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Considérant que le compte 1069 est un compte non budgétaire qui a pu être mouvementé lors de la mise en place de la M14 pour neutraliser l'incidence budgétaire résultant de la mise en place du rattachement des charges et des produits de l'exercice.

Considérant que ce compte qui présente actuellement un solde débiteur de 26 536,56 € doit désormais faire l'objet d'un apurement afin de rectifier cette écriture comptable,

Le Comité Syndical
Après en avoir DELIBERE
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** l'apurement du compte 1069 par opération semi-budgétaire avec émission d'un mandat d'ordre mixte au débit du compte 1068.

- **DE MANDATER** le Président afin de procéder à l'apurement du compte 1069 et de signer toutes les pièces y afférentes.

X - AMORTISSEMENTS

Le Président propose de définir les durées d'amortissements suivantes concernant les investissements inscrits au budget 2021 :

- Echangeur fumées, mise en conformité GTA, réfection rotor 15 ans

- Accès local GTA, réfection dallage essoreuse 20 ans

Cet exposé entendu,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** les propositions ci-dessus.

- **DE FIXER** les durées d'amortissements des biens telles que définies ci-dessus.

- **DE PROCEDER** à l'application des propositions telles que définies ci-dessus à compter de l'exercice 2022.

XI - ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTES EMIS PAR LE SMITRED OUEST D'ARMOR

Le Président expose que Madame le Trésorier Principal de Lannion ne pouvant recouvrer partiellement les titres de recettes ci-après, le Président propose de procéder à leur admission en non-valeur :

TITRE	DATE	MONTANT H.T.	MONTANT € TTC
1228	2013	5.45 €	6.52 €
1014	2015	700.28 €	840.34 €
404	2015	1 063.63 €	1 276.36 €
599	2015	100 €	110 €
1403	2018	0.13 €	0.13 €
755	2020	0.36 €	0.40 €
1034	2020	0.45 €	0.50 €

Cet exposé entendu
Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour procéder à la mise en non-valeur des titres ci-dessus et signer les pièces s'y rapportant.

XII - CONSTITUTION D'UNE PROVISION RISQUE TGAP

Le Président précise qu'à la suite du sinistre survenu le 26 août 2020, le groupe turbo alternateur produisant de l'électricité est à l'arrêt. Le Président rappelle que la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) à laquelle est soumise le SMITRED dépend de la valorisation énergétique de Pluzunet (production d'électricité et de chaleur) et par voie de conséquence le SMITRED ne bénéficiera pour l'année 2021 du dégrèvement de 6 €/tonne liée à la valorisation énergétique (représentant un coût supplémentaire de 330 000 € sur une base de 55 000 tonnes).

Le Président rappelle que par délibération du 14 avril 2021 il a été décidé de constituer une provision de 230 000 € couvrant partiellement ce risque.

Le Président indique que le SMITRED fera valoir auprès des assurances ce surcoût de TGAP mais cette indemnisation reste assujettie à l'accord de l'assurance de l'exploitant de l'unité de valorisation énergétique de Pluzunet.

En conséquence, le Président propose de constituer une provision complémentaire de 100 000 € afin de couvrir ce risque.

Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition ci-dessus.

- **D'AUTORISER** la constitution d'une provision pour un montant de 100 000 € à l'article 6815.

XIII - CONSTITUTION D'UNE PROVISION

Le Président expose que la constitution d'une provision est indispensable afin de préparer l'arrêt décennal de l'UVE en 2024, d'un montant estimatif de 350 000 €.

Cette provision pourra également être utilisée :

- pour abonder si nécessaire le budget alloué au gros entretien en cas de dépassement de la totalité du fonds de gros entretien budgétisé par unité de traitement,
- en cas de nécessité de recours à du traitement externe lié à l'indisponibilité d'unités exploitées en régie par le SMITRED,

Le Président rappelle qu'une provision de 130 000 € afin de couvrir partiellement ce risque avait été constituée par délibération du 09 Décembre 2020 et propose donc de constituer une provision complémentaire d'un montant de 220 000 € pour couvrir ces risques.

Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition ci-dessus.

- **D'AUTORISER** la constitution d'une provision pour un montant de 220 000 € à l'article 6815.

XIV - DECISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET 2021

Après rappel des niveaux de vote, le Président précise que la présente décision modificative consiste à un ajustement des articles budgétaires en section de fonctionnement et à des reports ou des ajustements en section d'investissement.

Le Président précise que la Décision Modificative n°1 s'équilibre (en dépenses et en recettes) à 832 000 € en section de fonctionnement et à - 1 279 463 € en section d'investissement.

Le Président donne lecture de la décision modificative n°1.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES en € (rappel du vote du budget primitif 2021 : 18 452 100 €)		832 000,00 €
ARTICLES	LIBELLES	
Chapitre 011 : charges à caractère général (rappel du vote du budget primitif 2021 : 8 242 005 €)		373 000 €
60612	Energie-électricité	35 000 €
60622	Carburants	20 000 €
60632	Fournitures de petit équipement	15 000 €
60636	Vêtements de travail	- 5 000 €
611	Contrats de prestations de services	40 000 €
6135	Locations mobilières	4 000 €
61521	Terrains	- 5 000 €
615221	Entretien réparation bâtiments publics	55 000 €
615231	Entretien réparation voiries	15 000 €
61551	Entretien matériel roulant	160 000 €
61558	Entretien autres biens mobiliers	40 000 €
6156	Maintenance	90 000 €
6182	Documentation générale et technique	1 000 €
6184	Versements à des organismes de formation	- 5 000 €
6228	Rémunérations et honoraires divers	7 000 €
6231	Annonces et insertions	7 000 €
6248	Transport divers	- 10 000 €
6251	Voyages et déplacements	- 2 000 €
6262	Frais de télécommunications	- 3 000 €
627	Services bancaires et assimilés	1 000 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	- 3 000 €
62878	Versements à d'autres organismes	21 000 €
6288	Autres services extérieurs	- 75 000 €
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés	- 30 000 €
Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés (rappel du vote du budget primitif 2021 : 3 680 000 €)		61 000 €
6331	Versement mobilité	1 000 €
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 000 €
64131	Rémunérations non titulaires	46 000 €
64168	Autres emplois d'insertion	-2 000 €
6417	Rémunérations des apprentis	-5 000 €
6451	Cotisations à l'Urssaf	15 000 €
6454	Cotisations aux assedic	3 000 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	2 000 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante (rappel du vote du budget primitif 2021 : 2 637 400 €)		83 000 €
6541	Créances admises en non-valeur	500 €
6542	Créances éteintes	2 500 €
65548	Autres contributions	80 000 €

Chapitre 66 : Charges financières (rappel du vote du budget primitif 2021 : 281 057 €)		- 5 000 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	- 5 000 €
Chapitre 68 : Dotations aux provisions (semi-budgétaires) (rappel du vote du budget primitif 2021 : 266 482 €)		320 000 €
6815	Dotations aux provisions pour risques fonctt courant	320 000 €
RECETTES en € (rappel du vote du budget primitif 2021 : 18 452 100 €)		832 000,00€
Chapitre 013 : Atténuation des charges (rappel du vote du budget primitif 2021 : 9 000 €)		35 000 €
6419	Remboursements rémunérations du personnel	8 000 €
6459	Remboursement/charges de ss et prévoyance	27 000 €
Chapitre 70 : Produits des services du domaine et ventes divers (rappel du vote du budget primitif 2021 : 12 335 000 €)		970 000 €
70611	Redevances enlèvement ordures ménagères	50 000 €
70613	Redevance enlèvement déchets industriels	- 100 000 €
70688	Autres prestations de services	280 000 €
7078	Autres marchandises	740 000 €
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante (rappel du vote du budget primitif 2021 : 658 000 €)		-200 000 €
7588	Autres produits divers de gestion courante	- 200 000 €
Chapitre 77 : Produits exceptionnels (rappel du vote du budget primitif 2021 : 491 000 €)		27 000 €
7788	Produits exceptionnels divers	27 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS €
Opération 100 Centre de tri		
DEPENSES		70 000 €
2138	Autres constructions	70 000 €

Opération 102 Valorys U.V.E.D		
DEPENSES		- 27 000 €
2138	Autres constructions	-50 000 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	30 000 €
238	Avances et acomptes versés sur commandes	- 7.000 €
RECETTES		- 7 000 €
238	Avances et acomptes versés sur commandes	- 7 000 €

ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS €
Opération 115 Extension réseau de chaleur		
DEPENSES		- 68 000 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	- 60 000 €

238	Avances et acomptes versés sur commandes	- 8 000 €
RECETTES		-8 000 €
238	Avances et acomptes versés sur commandes	- 8 000 €

ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS €
Opération 116 Extension IME		
DEPENSES		40 000 €
2138	Autres constructions	40 000 €

ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS €
Opération 117 Reconversion hall mâchefer et aménagements divers VRD		
DEPENSES		- 120 000 €
2138	Autres constructions	-120 000 €

ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS €
Opération 126 Chaudronnerie industrielle 2021		
DEPENSES		- 210 000 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	-200 000 €
238	Avances et acomptes versés sur commandes	- 10 000 €
RECETTES		-10 000 €
238	Avances et acomptes versés sur commandes	- 10 000 €

ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS €
Opération 200 Centres de transfert		
DEPENSES		- 101 000 €
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	-70 000 €
2182	Matériel de transport	- 10 000 €
238	Avances et acomptes versés sur commandes	- 21 000 €
RECETTES		- 21 000 €
238	Avances et acomptes versés sur commandes	- 21 000 €

ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS €
Opération 300 VALORYS / divers		
DEPENSES		- 33 000 €
2031	Frais d'études	- 30 000 €
238	Avances et acomptes versés sur commandes	- 3 000 €
RECETTES		-3 000 €
238	Avances et acomptes versés sur commandes	-3 000 €

ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS €
Opération 400 déchets végétaux/filière bois énergie		
DEPENSES		24 000 €

2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	40 000 €
238	Avances et acomptes versés sur commandes	- 16 000 €
RECETTES		-16 000 €
238	Avances et acomptes versés sur commandes	-16 000 €

ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS €
Opération 500 Unité Compostage OM Pleumeur-Bodou		
DEPENSES		- 253 000 €
2138	Autres constructions	- 240 000 €
238	Avances et acomptes versés sur commandes	- 13 000 €
RECETTES		-13 000 €
238	Avances et acomptes versés sur commandes	-13 000 €

ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS €
Opération 502 Conversion bâtiment traitement carton		
DEPENSES		- 505 000 €
2138	Autres constructions	- 280 000 €
2158	Autres installations, matériels et outillage techniques	- 210 000 €
238	Avances et acomptes versés sur commandes	- 15 000 €
RECETTES		-15 000 €
238	Avances et acomptes versés sur commandes	-15 000 €

ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS €
Opération 900 Transport / garage		
DEPENSES		-103 000 €
2182	Matériel de transport	- 40 000 €
2188	Autres immobilisations corporelles	- 50 000 €
238	Avances et acomptes versés sur commandes	- 13 000 €
RECETTES		-13 000 €
238	Avances et acomptes versés sur commandes	-13 000 €

Opération financière		
DEPENSES		6 537 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	26 537 €
1641	Emprunts en euros	- 20 000 €
RECETTES		7 000 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	+ 7 000 €
Opération non individualisée		
RECETTES		-1 180 463 €
1641	Emprunts en Euros	- 1 180 463 €

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	- 1 279 463 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	- 1 279 463 €

Après les précisions et commentaires apportés par le Président,
Cet exposé entendu,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°1 telle que rapportée, présentée et commentée par le Président.

XV - AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT, DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et suivants relatifs aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale,
Vu la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 article 69 relative au vote du budget des Collectivités Territoriales qui autorise ces opérations,

Vu l'instruction codificatrice N°96-078 M14 du 1^{er} août 1996,

Vu l'ordonnance N° 2005 - 1027 du 26/08/2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables,

Vu la délibération du 14 Avril 2021 portant adoption du budget primitif pour l'exercice 2021,

Vu la délibération du 08 Décembre 2021 portant sur la décision modificative n°1,

Considérant que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

Considérant qu'il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,

Considérant que pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votées sur les exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

Considérant qu'en revanche, l'assemblée délibérante doit autoriser l'exécutif de la collectivité à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du vote du budget primitif 2022, dans la limite du quart

des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cet exposé entendu,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2022, les dépenses d'investissement du budget du SMITRED OUEST D'ARMOR telles que définies ci-dessus et ci-dessous.

- **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

- **DE PRECISER** que cette autorisation s'étend pour les montants suivants sur les différentes opérations de dépenses d'investissement :

BUDGET M 14 EN € HT			
Opérations	Budget Primitif 2021 Nouvelles Propositions	Décision modificative n°1 du 08/12/2021	Montant maximum (1/4 des crédits ouverts « Budget Primitif et Décision Modificative n°1»)
100 - CENTRE DE TRI	189 000	70 000	64 750
102 - VALORYS : UVED	402 000	- 27 000	93 750
113 - REMISE EN ACTIVITE SERRES EXISTANTES	20 000		5 000
115 - EXTENSION RESEAU DE CHALEUR	208 000	- 68 000	35 000
116 - EXTENSION IME	166 000	40 000	51 500
117 - RECONVERSION HALL MACHEFER ET AMGTS DIVERS VRD	463 000	- 120 000	85 750
125 - CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE 2020	3 000		750
126 - CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE 2021	210 000	- 210 000	0
200 - CENTRES DE TRANSFERTS	469 000	- 101 000	92 000
300 - VALORYS/DIVERS	213 000	- 33 000	45 000
305 - TRAVAUX SUR OUVRAGES BETONS	3 000		750
307 - BATIMENT DE STOCKAGE ET DIVERS TRAVAUX	50 000		12 500
400 - DECHETS VEGETAUX/ FILIERE BOIS ENERGIE	366 000	24 000	97 500
500 - UNITE COMPOSTAGE OM PLEUMEUR-BODOU	313 000	- 253 000	15 000

502 - CONVERSION BATIMENT TRAITEMENT CARTON	330 000	- 505 000	0
600 - PLATEFORME PLOURIVO	3 000		750
800 - FILIERE BOIS MATIERE	40 000		10 000
900 - TRANSPORT/GARAGE	273 000	- 103 000	42 500

XVI - INVESTISSEMENTS 2022

Le Président demande à M. BARDINI de présenter les principaux investissements de 2022, à savoir :

Unité de valorisation énergétique des déchets

- Rénovation des toitures et mise en conformité désenfumage
- Travaux de mise en conformité IED échéance décembre 2023
- Remplacement stockage soude

Installation de maturation des mâchefers (IME)

- Extension plateforme et unité complémentaire traitement des effluents
- Reconversion hall mâchefer avec silo décantation et nouveau box plâtre

Centre de tri et tri

- Renouvellement d'un télescopique
- Acquisition d'une pelle pour tri du plâtre et plastiques durs

Unité broyage encombrants

- Renforcement détection incendie et éclairage sécurité

UCOM

- Remplacement bornes pesées pont bascule
- Mise à jour détection incendie
- Mise à niveau surveillance caméras

Casiers aération pilotée

- Adaptations pour recyclage des lixiviats et traitement des algues vertes

Plateforme végétaux

- Travaux divers en plateforme

Nouvelle extension serre 1,5 ha (Mise en service 2023)

- Réalisation d'un nouveau réseau desservant la serre 7

Nouvelle extension serre 1,5 ha (Mise en service 2025)

- Extension de réseau desservant la serre 8

Projet fourniture additionnelle de chaleur serre 3&4

- Réaménagement de réseau
- Le serriste a déposé un dossier C2E pour chacune de ces extensions
- Le SMITRED a consulté l'ADEME pour la faisabilité d'un fonds chaleur (sous réserve éligibilité)

Démarche Qualité-Sécurité-Environnement (QSE)

- Sécurité : poursuite contrôle d'accès des sites du SMITRED

Traitement végétaux

- Mise en place d'un dispositif d'arrosage compost plateforme PLOURIVO
- Renouvellement un chargeur

- Renouvellement un tracteur agricole

Transport

- Acquisition nouveau FMA (gestion refus tri CS en régie)
- Renouvellement camion ampiroll
- BOM occasion
- Renouvellement de caissons

Centres de transfert

- Réhabilitation Plestin-les-Grèves
- Sécurisation site Plourivo

XVII - ACTIONS DE PREVENTION ET REDUCTION A LA SOURCE 2021

Le Président demande à Mme Cécile BOETÉ, Vice-Présidente au SMITRED Ouest d'Armor, en charge de la communication, de présenter les différentes actions de communication réalisées en 2021, à savoir :

- Le nombre de visiteurs sur les sites de Pluzunet et Pleumeur-Bodou a atteint 1 215 personnes
- 3 217 personnes (essentiellement des scolaires) ont été sensibilisées par des animations
- Le service communication est intervenu sur plusieurs actions à la demande spécifique des communes :
 - o Journées de sensibilisation au compostage : déchèterie de Saint-Agathon et de Bégard
 - o Journée de sensibilisation à Ploumilliau : grand public
 - o Journée de sensibilisation au tri : Décathlon Lannion
 - o Un pas pour ma planète organisé par Guingamp Paimpol Agglomération : 3 actions : visite de site, atelier créatif, animation marché
 - o Mise en place du tri : caserne des pompiers de Lannion, Akadémi de EAG et à la Maison du Département de Guingamp
 - o Clean Walk Trébeurden
 - o Animation Journée de la parentalité à Perros-Guirec
 - o Développement du compostage à l'école du centre de Perros-Guirec

Un journal d'information a été édité et diffusé auprès de tous les habitants en décembre.

Deux groupes de travail ont été créés :

- Un pour le déploiement du STOP PUB
- Un pour travailler sur les modalités des caractérisations

En interne, deux journaux ont été diffusés auprès des agents et un livret d'accueil personnalisé par service a été conçu.

XVIII - BILAN DES ESTIVALES DES R'

Mme Cécile BOETÉ, Vice-Présidente au SMITRED Ouest d'Armor, en charge de la communication aborde ensuite le bilan des Estivales des R'.

Le service communication a animé 12 villes du territoire durant l'été. Sur une journée avec le camion podium, l'équipe a sensibilisé les habitants et les touristes aux bons gestes de tri.

Ci-dessous les différentes dates :

Dates	Lieux
3 juillet	PLB Callac
16 juillet	Perros-Guirec Trestrignel
20 juillet	Trégastel Coz Pors
21 juillet	Trébeurden Tresmeur
22 juillet	Guingamp
27 juillet	Trestel
4 août	Lannion Quai d'Aiguillon
9 août	Trestel
11 août	Trébeurden
21 et 22 août	St Loup Guingamp
29 juillet et 24 août	Ile de Bréhat

IXX – NOUVEAU SITE INTERNET

Mme Cécile BOETÉ, Vice-Présidente au SMITRED Ouest d'Armor, en charge de la communication présente le nouveau site internet de Valorys.

Un nouveau site internet a été mis en ligne cette année, plus rapide, plus ergonomique.

Plusieurs nouveautés :

- Carte interactive avec les points d'apport volontaire, les boîtes à dons et les bacs à marées
- Annuaire des acteurs du réemploi
- Répond aux exigences du RGAA : accessibles aux personnes en situation de handicap
- Espace « personnel » : agents, élus et techniciens.

XX – L'AUTOMNE DES R'

Mme Cécile BOETÉ, Vice-Présidente au SMITRED Ouest d'Armor, en charge de la communication expose ensuite le bilan du salon Automne des R' qui s'est déroulé en octobre dernier.

4 000 visiteurs sont venus découvrir les acteurs locaux du réemploi : artistes, artisans, associations.

Un week-end animé par des ateliers, spectacles et table ronde.

XXI - OPERATION STOP PUB

Mme Cécile BOETÉ, Vice-Présidente au SMITRED Ouest d'Armor, en charge de la communication présente l'Opération STOP PUB.

Le groupe de travail dédié, composé de représentants du SMITRED Ouest d'Armor, de Lannion-Trégor Communauté et Guingamp Paimpol Agglomération, a acté la mise à disposition dans toutes les mairies d'autocollants STOP PUB pour les habitants.

Toutes les mairies ont été pourvues d'autocollants en novembre et une campagne presse a été diffusée pour en informer la population (le Télégramme, Ouest-France et le Trégor/l'Echo/la Presse d'Armor).

Plus de 10 000 autocollants ont ainsi été distribués.

XXII - BILAN DES ACTIONS DES AMBASSADEURS DE PREVENTION 2021

Mme Cécile BOETÉ, Vice-Présidente au SMITRED Ouest d'Armor, en charge de la communication expose le bilan des tournées de contrôle des Ambassadeurs du Tri sur l'année 2021.

Sur les deux intercommunalités, (Lannion-Trégor Communauté et Guingamp Paimpol Agglomération) les chiffres sont sensiblement les mêmes, à savoir :

- Sur Lannion-Trégor Communauté :

- o 11 252 bacs ont été contrôlés : 72 % ne contenaient aucune erreur, 22 % des « petites » erreurs (qui n'occasionnent pas de refus de bacs) et 6 % de « grandes » erreurs qui occasionnent un refus de bac

- Sur Guingamp Paimpol Agglomération :

- o 13 137 bacs ont été contrôlés : 73 % ne contenaient aucune erreur, 20 % des « petites » erreurs et 7 % des « grandes » erreurs.

Sur les deux collectivités, les erreurs principales concernent la présence de masques, de mouchoirs, d'ordures ménagères et d'objets en plastique.

XXIII - ACTION PREVENTION/REDUCTION A LA SOURCE 2022

Mme Cécile BOETÉ, Vice-Présidente au SMITRED Ouest d'Armor, en charge de la communication présente les différents projets d'actions :

- Proposition aux intercommunalités de relancer l'opération « le tri aux campings »
- Bilan de l'opération « Stop Pub » initiée fin 2021
- Actions spécifiques sur le réemploi : promotion de l'annuaire du réemploi, campagne sur la réutilisation – donner au lieu de jeter ...
- Création d'une exposition sur la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Actions spécifiques avec les écoles de foot : sensibilisation des jeunes au tri
- Continuer de développer la stratégie de développement sur les réseaux sociaux
- Mise en place d'ateliers créatifs en matériaux recyclés tous les mercredis
- Actions spécifiques de sensibilisation des professionnels au tri

Elle insiste également sur la mise en œuvre spécifique d'actions d'Eco-exemplarité dans les collectivités.

Deux événementiels seront organisés en 2022 :

- La tournée des Estivales des R'
- Le jury et spectacle du concours scolaire initié en septembre 2021

Dans le domaine de la communication interne :

- Une Newsletter sera émise tous les mois aux agents
- Un trombinoscope de l'ensemble des agents sera créé.

XXIV – LOI AGEC – TRI A LA SOURCE DES BIODECHETS (FRANCK)

Le Président demande à M. Franck LE NORMAND, Commercial du SMITRED Ouest d'Armor de présenter succinctement les dispositions de la loi AGEC concernant l'obligation de tri à la source des biodéchets.

F. Le Normand explique que la loi AGEC (Anti-Gaspillage et Economie Circulaire), votée en février début 2020, établit l'obligation au 31/12/2023 de la généralisation du tri à la source des biodéchets, pour tous les producteurs de déchets, ménages et activités économiques.

Il rappelle qu'il existe 2 catégories de solutions de tri à la source des déchets alimentaires :

- Le compostage individuel & le compostage partagé (quartier ou pied d'immeuble),
- La collecte en porte à porte ou en apport volontaire. La première solution implique une valorisation in situ du compost ainsi produit, la seconde une valorisation par compostage ou méthanisation.

F. Le Normand explique qu'une réflexion sur ces problématiques de collecte et de traitement des biodéchets est menée à l'échelle du territoire avec les collectivités adhérentes, LTC ayant d'ores et déjà recruté un bureau d'étude (BE) pour l'épauler dans la mise en place de dispositifs de tri à la source, GPA et le SMITRED devant procéder à des recrutements de BE début 2022. Il rappelle que l'ADEME, notamment dans le cadre du plan de relance, subventionne jusqu'à 50% du montant de l'étude, jusqu'à fin 2022.

XXV - DEMANDE D'HONORARIAT

Le Président propose aux membres du Comité Syndical que soit conféré à Monsieur Jean-Yves MENOUE, ancien Président du SMITRED l'honorariat conformément à l'article L 2122.35 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que « l'honorariat est conféré par le représentant de l'Etat dans le département aux anciens Maires, Maires délégués et Adjointes qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans dans la même commune ».

Le Président rappelle que ces dispositions s'appliquent également au Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Monsieur Jean-Yves MENOUE a exercé les fonctions de Président du SITOM de la Côte de Granit Rose de 1988 à 1992 puis Président du SMITRED Ouest d'Armor depuis 1993 jusqu'au 25 septembre 2020.

Cet exposé entendu,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition qui lui est faite.

XXVI - QUESTIONS DIVERSES

Le Président informe les membres de l'assemblée que la prochaine assemblée générale du SMITRED Ouest d'Armor devrait se tenir le mercredi 30 Mars 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.

